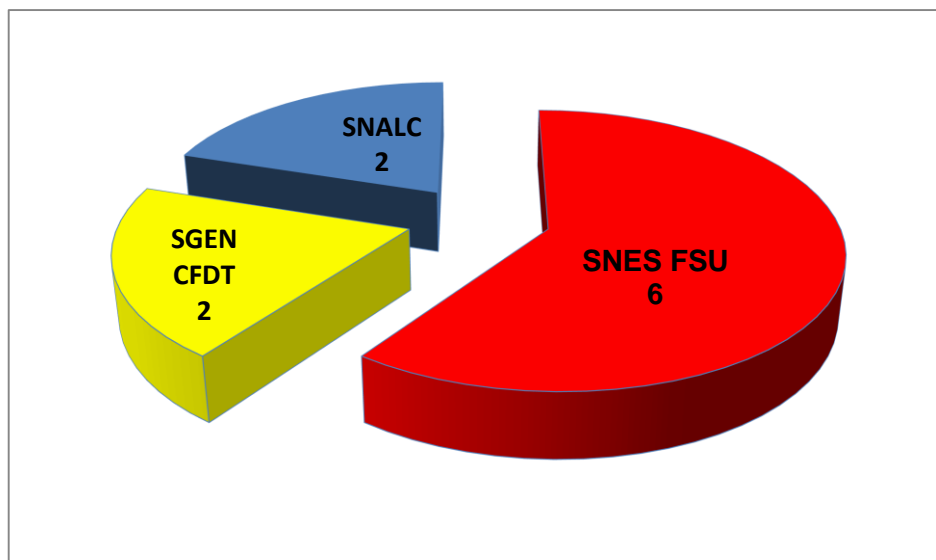


CAPA Agrégés

Liste présentée par :

le **SNES** – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
 le **SNEP** – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
 le **SNESup** – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

6 sièges sur 10



Nom des élus (6 titulaires, 6 suppléants)

Titulaires	Suppléants
Hors classe du corps des professeurs agrégés	
M. BARON Denis - SVT - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)	M. JEANCLER Érick - Économie et gestion - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)
Classe normale du corps des professeurs agrégés	
M. PIGUET Philippe - Espagnol - Lycée L. Pasteur - Besançon - (25)	Mme GUARINOS-KLEIN Céline - Anglais - Collège J. Prévost - Pesmes - (70)
Mme TUAILLON Virginie - S.V.T - Lycée É. Belin - Vesoul - (70)	M. LECUYER Laurent - SII et ingénierie électrique - Lycée P.É. Victor - Champagnole - (39)
M. ANDRÉ Gilles - Sciences physiques - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)	Mme BEPOIX Sylvie - Histoire - Université de Franche-Comté - Besançon - (25)
M. LARUE Florian - EPS - Collège Guynemer - Montbéliard - (25)	Mme MAGNIN Yasmine - Allemand - Lycée É. Belin - Vesoul - (70)
M. VERMOT DES ROCHES Roger - Histoire - Géographie - Lycée V. Hugo - Besançon - (25)	M. GUGEL Yves - Anglais - Lycée C. N. Ledoux - Besançon - (25)

Reconnaître et revaloriser notre métier

Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions et revendiquent la reconnaissance de la place des agrégés dans le second degré, comme dans le supérieur.

Carrière et salaires : revalorisation urgente !

Nous avons obtenu une amélioration de l'accès à la hors-classe : plus de 80 % des agrégés partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade contre moins de 66 % il y a 3 ans.

Nous demandons une carrière revalorisée avec 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors-classe et dont le déroulement est accéléré. La carrière doit ensuite s'ouvrir sur l'échelle lettre B comme celles des corps de catégorie A+. Le nombre de chaires supérieures doit être doublé.

Ces mesures doivent s'accompagner d'une revalorisation salariale rattrapant les pertes de pouvoir d'achat.

Pour un enseignement de qualité : amélioration des conditions de travail !

Les conditions d'affectations et d'emplois doivent respecter la qualification disciplinaire de haut niveau. Nous demandons une réduction du temps de service et une diminution des effectifs des classes. Il est nécessaire de développer les recrutements dans toutes les disciplines.

Pour les TZR, nous réclamons un contrôle paritaire des affectations, la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Pour un métier reconnu !

Nous exigeons l'abandon des politiques de management actuelles, le respect de la liberté pédagogique et réaffirmons que les agrégés sont des cadres concepteurs de leur métier.

Dans l'enseignement supérieur, les missions des agrégés doivent être reconnues et l'accès à la recherche facilité.

Au lycée, il est indispensable de faire un bilan de la réforme Chatel et de procéder aux aménagements et restructurations nécessaires. Nous dénonçons les fermetures abusives de classes préparatoires conséquences de restrictions budgétaires.

Attachés à un collège de la réussite pour tous permettant la poursuite d'études au lycée, nous combattons toute remise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements en collège. De même, nous portons l'idée d'une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

Voter pour le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

- être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.